

Procès-Verbal du Comité Syndical
du
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

- Séance du 18 mars 2015 à 18 heures 30 -
Baldersheim

Sur convocation du 12 mars 2015 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le 18 mars 2015 à 18 heures 30, dans la salle du conseil municipal de Baldersheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL** (jusqu'au point n° 17 inclus), Jean-Pierre **BARI**, Olivier **BECHT** (jusqu'au point n° 15 inclus), Michel **BOBIN**, Daniel **BUX**, Pierre **FISCHESSER**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Ludovic **HAYE**, Nicole **HINSINGER**, Charles **KREMPPER**, Pierre **LOGEL**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Bernard **RAPP**, Robert **RISS**, Daniel **SCHNEIDER**, Francine **SCHUHLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**, Bernard **THIERY**.

Absents excusés et non représentés :

Monsieur Mathieu **HAUSS**
Monsieur Michel **RIES**

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Madame Rachel **BAECHTEL** à Monsieur Richard **PISZEWSKI** (à partir du point n° 18)
Monsieur Gilbert **FUCHS** à Monsieur André **HABY**
Madame Béatrice **RIESTERER** à Madame Marie-Madeleine **STIMPL**
Monsieur Patrick **RIETZ** à Monsieur Philippe **GRUN**
Monsieur Alain **SCHIRCK** à Monsieur Bernard **THIERY**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Monsieur Marc **BRAUNSTEDTER**, directeur général des services de Baldersheim
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 28 janvier 2015
2. Approbation du compte administratif 2014
3. Approbation du compte de gestion 2014
4. Affectation des résultats de l'exercice 2014
5. Contribution au syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin – année 2015
6. Contribution au service départemental d'incendie et de secours – année 2015
7. Contribution au syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban – année 2015
8. Association La Passerelle – versement de la subvention d'équilibre 2015 – signature de la convention d'objectifs
9. Association de gestion des résidences pour personnes âgées de Sausheim – versement de la subvention d'équilibre 2015 – signature de la convention d'objectifs
10. Amicale du personnel – versement de la subvention d'équilibre 2015
11. Contributions des communes au syndicat pour l'année 2015 – fixation du montant et de la périodicité de versement
12. Définition des règles de calcul des amortissements
13. Modification du régime indemnitaire – instauration de la prime de fonctions et de résultats
14. Approbation du budget primitif 2015
15. Cession d'un véhicule – autorisation de signer
16. Baldersheim – mise aux normes du club-house de football et isolation thermique du complexe sportif – avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer
17. Baldersheim – rénovation de la salle des fêtes – validation de principe – autorisation d'engager la consultation pour l'étude de faisabilité/préprogramme et programmation technique détaillée
18. Battenheim – construction d'une chaufferie commune au bois – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux
19. Dietwiller – réhabilitation de l'école élémentaire – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions
20. Habsheim – extension de l'hôtel de ville – attribution de l'étude de faisabilité/préprogramme et programmation technique détaillée
21. Sausheim – extension de l'EHPAD du Quatelbach pour l'aménagement d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux
22. Habsheim – réaménagement de la rue des Gardes Vignes – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux
23. Habsheim – réaménagement de l'impasse du Ruisseau – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux
24. Habsheim – réaménagement de l'impasse du Ruisseau – participation à la mise en souterrain du réseau Orange
25. Rixheim – réaménagement des rue de Habsheim (RD 201) et de l'Aérodrome – participation à la mise en souterrain des réseaux Orange et Numéricâble
26. Divers

Monsieur Bernard NOTTER ouvre la séance à 18 heures 43. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que la presse, puis les services de la commune de Baldersheim et du syndicat. Monsieur le président remercie ensuite M. Pierre LOGEL, maire, d'avoir bien voulu accueillir cette séance du comité syndical.

Après avoir donné lecture des procurations, il sollicite de l'assemblée, qui la lui accorde, l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la séance en y ajoutant un point supplémentaire, intitulé :

Point n° 26 : instruction des autorisations relatives au droit du sol – convention de partenariat pour l'échange de données géographiques et descriptives avec le conseil général du Haut-Rhin – autorisation de signer

Monsieur le président passe ensuite au premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 28 janvier 2015

Le procès-verbal du comité syndical du 28 janvier 2015 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

En l'absence de remarque ou observation quant à la rédaction de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 28 janvier 2015.

Point n° 2 : Approbation du compte administratif 2014

Monsieur le président présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2014 (tableau joint en annexe n° 1) qui se présente comme suit :

Opérations de l'exercice 2014

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	4 955 478,66 €	6 548 108,68 €	1 592 630,02 €
Investissement	11 699 315,37 €	16 289 242,68 €	4 589 927,31 €

Après **intégration des résultats de clôture de l'exercice 2013**, ceux-ci s'ordonnent comme suit :

	Résultat de clôture 2013	Part affectée à l'investissement en 2014	Résultat 2014	Résultat de clôture 2014
Fonctionnement	8 289 806,54 €	680 850,72 €	1 592 630,02 €	9 201 585,84 €
Investissement	1 367 249,59 €	- €	4 589 927,31 €	5 957 176,90 €
Total	9 657 056,13 €	680 850,72 €	6 182 557,33 €	15 158 762,74 €

Restes à réaliser - section d'investissement

Recettes

Chapitres	Article	Intitulé	Montant
13	1321	Subventions d'équipement - Etat	590 000,00 €
	1322	Subventions d'équipement - régions	55 385,98 €
	1323	Subventions d'équipement - départements	120 167,00 €
	13258	Subventions d'équipement - autres groupements	16 000,00 €
	1326	Subventions d'équipement - autres établissements	626 074,00 €
	1331	Dotations d'équipement des territoires ruraux - équipements transférables	20 587,50 €
	1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux - équipements non transférables	790 662,39 €
Total des restes à réaliser en recettes d'investissement			2 218 876,87 €

Dépenses

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
20	2031	Frais d'études	186 504,49 €
	2033	Frais d'insertion	10 000,00 €
	20421	Biens mobiliers, matériels et études	116 760,00 €
	20422	Bâtiments et installations	3 467,00 €
21	21578	Autre matériel et outillage de voirie	4 957,75 €
	2182	Matériel de transport	9 055,70 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	38 588,59 €
	2184	Mobilier	671,46 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	1 431,88 €
23	2313	Constructions	15 004,74 €
	2314	Constructions sur sol d'autrui	2 625 972,16 €
	2317	Immobilisations corporelles reçues (mises à disposition)	1 101 755,70 €
045	31045	Sausheim - transformation en crèche de l'ancien siège de la CCIN	382,16 €
Total des restes à réaliser en dépenses d'investissement			4 114 551,63 €

Tenant compte des différents éléments ci-dessus énoncés, **l'exécution du budget 2014** peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	(F)	4 955 478,66 €	6 548 108,68 €	1 592 630,02 €
	(I)	11 699 315,37 €	16 289 242,68 €	4 589 927,31 €
Reports de l'exercice N-1	(F)		7 608 955,82 €	7 608 955,82 €
	(I)		1 367 249,59 €	1 367 249,59 €
Restes à réaliser	(F)			
	(I)	4 114 551,63 €	2 218 876,87 €	-1 895 674,76 €
Résultat cumulé	(F)	4 955 478,66 €	14 157 064,50 €	9 201 585,84 €
	(I)	15 813 867,00 €	19 875 369,14 €	4 061 502,14 €
	Total	20 769 345,66 €	34 032 433,64 €	13 263 087,98 €

Après avoir présenté le compte administratif 2014, M. le président cède la présidence de l'assemblée à M. Pierre LOGEL, premier vice-président.

- Monsieur Bernard NOTTER quitte la réunion -

Monsieur Pierre LOGEL soumet le compte administratif au débat et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce propos.

-oOo-

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (M. Bernard NOTTER ne prend pas part au vote), approuve le compte administratif de l'exercice 2014.

Point n° 3 : Approbation du compte de gestion 2014

- Monsieur Bernard NOTTER rejoint la réunion -

Les résultats du compte de gestion, établi par le comptable du Trésor au titre de l'exercice 2014, s'ordonnent à l'identique des résultats issus du compte administratif 2014, après intégration des résultats de clôture de l'exercice 2013 :

Opérations de l'exercice 2014

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	4 955 478,66 €	6 548 108,68 €	1 592 630,02 €
Investissement	11 699 315,37 €	16 289 242,68 €	4 589 927,31 €

Résultat d'exécution 2014

	Résultat de clôture 2013	Part affectée à l'investissement en 2014	Résultat 2014	Résultat de clôture 2014
Fonctionnement	8 289 806,54 €	680 850,72 €	1 592 630,02 €	9 201 585,84 €
Investissement	1 367 249,59 €	- €	4 589 927,31 €	5 957 176,90 €
Total	9 657 056,13 €	680 850,72 €	6 182 557,33 €	15 158 762,74 €

Restes à réaliser 2014

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	4 114 551,63 €	2 218 876,87 €	-1 895 674,76 €

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par M. le receveur n'appelle ni observation ni réserve ;
- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2014.

Point n° 4 : Affectation des résultats de l'exercice 2014

L'une des caractéristiques essentielles de l'application du plan comptable M14 réside dans la procédure d'affectation des résultats.

Cette opération ne concerne que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice par le compte administratif ; le solde de la section d'investissement fait l'objet d'un report pur et simple ne nécessitant pas de délibération spécifique.

Le rapprochement des comptes administratifs et de gestion de l'exercice écoulé fait ressortir à 9 201 585,84 € l'excédent cumulé se dégageant en section de fonctionnement.

L'excédent cumulé de la section d'investissement (5 957 176,90 €) permettant de couvrir, à lui seul, le solde des restes à réaliser (- 1 895 674,76 €) de cette même section, M. le président propose au comité syndical d'**affecter l'excédent de fonctionnement au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2015.**

Il demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2014, telle que ci-dessus détaillée.

**Point n° 5 : Contribution au syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin
- année 2015**

Le montant de la contribution au syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin, appelée au titre de l'année 2015, s'élève à 106 230,84 €. Il se répartit par commune, selon le tableau suivant :

Collectivité	2014 (PM)	2015	Évolution
Baldersheim	8 453,97 €	9 176,24 €	+ 3,44 %
Battenheim	5 238,50 €	5 819,00 €	
Dietwiller	4 635,48 €	5 129,23 €	
Habsheim	15 182,01 €	16 179,07 €	
Rixheim	31 483,66 €	31 421,69 €	
Sausheim	37 708,46 €	38 505,62 €	
Total	102 702,08 €	106 230,85 €	

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif de l'exercice, à l'article 655402.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Eu égard au contexte financier particulièrement difficile que connaissent toutes les collectivités locales, les délégués s'étonnent de l'augmentation globale constatée, d'autant que les négociations menées en 2013 avec les responsables de la brigade verte auraient dû aboutir, si ce n'est à une diminution, tout au moins à une stabilité des contributions. Or, à part pour une commune, dont la contribution connaît une très légère baisse, ce n'est pas le cas.

L'assemblée demande donc que les négociations reprennent et, dans l'intervalle, souhaite que le versement de la contribution 2015 soit différé.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Désapprouve le versement de 106 230,85 € au bénéfice du syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin, au titre de la participation 2015 ;
- Charge M. le président d'organiser de nouvelles négociations avec les responsables de la brigade verte ;
- Dit que les crédits nécessaires seront, le cas échéant, en fonction du résultat des négociations précitées, ultérieurement prévus au budget à travers une décision modificative.

**Point n° 6 : Contribution au service départemental d'incendie et de secours
- année 2015**

Le montant de la participation appelée au titre de l'année 2015 s'élève à 461 944,00 €. Il se répartit par commune selon le tableau suivant :

Collectivité	2014 (PM)	2015	Évolution
Baldersheim	36 569,00 €	36 020,00 €	- 1,50 %
Battenheim	19 642,00 €	19 347,00 €	
Habsheim	73 097,00 €	72 001,00 €	
Rixheim	224 237,00 €	220 873,00 €	
Sausheim	108 399,00 €	106 773,00 €	
Total	461 944,00 €	455 014,00 €	

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif de l'exercice, à l'article 6553.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le versement de 455 014,00 € au bénéfice du service départemental d'incendie et de secours, au titre de la participation 2015 ;
- Charge M. le président d'ordonner et de mandater le montant de cette participation dès présentation du titre de recettes correspondant.

**Point n° 7 : Contribution au syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban -
année 2015**

Le montant de la participation prévisionnelle appelée au titre de l'année 2015 s'élève à 8 685,00 €. Il se répartit par commune selon le tableau suivant :

Collectivité	2014 (PM)	2015	Evolution
Baldersheim	2 895,00 €	2 895,00 €	+ 0,00 %
Battenheim	2 895,00 €	2 895,00 €	
Sausheim	2 895,00 €	2 895,00 €	
Total	8 685,00 €	8 685,00 €	

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif de l'exercice, à l'article 655404.

Monsieur le président demande au comité syndical de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le versement de 8 685,00 € au bénéfice du syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban, au titre de la participation 2015 ;**
- **Charge M. le président d'ordonner et de mandater le montant de cette participation dès présentation du titre de recettes correspondant.**

Point n° 8 : Association La Passerelle – versement de la subvention d'équilibre 2015 – signature de la convention d'objectifs

Le syndicat de communes de l'île napoléon détient, depuis le 1^{er} janvier 2010, la compétence « fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement et actions en faveur de la jeunesse ».

C'est à ce titre que le SCIN a renouvelé, en 2014, la convention d'objectifs signée avec l'association « La Passerelle » pour l'exercice des missions « d'accueil de loisirs des mercredis, des petites vacances, grandes vacances, les séjours et les activités en faveur de la jeunesse ». Celle-ci étant arrivée à échéance le 31 décembre dernier, il convient de la renouveler.

Le renouvellement de ladite convention sera assorti du versement, par le syndicat de communes, d'une subvention de 168 630,00 €.

Cette subvention ne comprend pas la contribution servant à rembourser les charges afférentes à l'occupation des locaux mis à sa disposition par la ville de Rixheim. En effet, cette dernière est versée à part, selon les dispositions d'une convention signée avec la ville de Rixheim en 2011.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 657406 du budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Autorise M. le président à signer la nouvelle convention d'objectifs 2015 avec l'association « La Passerelle » au titre des missions relevant de la compétence du syndicat de communes de l'île Napoléon ;**
- **Décide d'attribuer à l'association « La Passerelle » une subvention d'un montant de 168 630,00 € pour l'année 2015 ;**
- **Charge M. le président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes et notamment, d'ordonner et de mandater le montant de la subvention précitée.**

Point n° 9 : Association de gestion des résidences pour personnes âgées de Sausheim – versement de la subvention d'équilibre 2015 – signature de la convention d'objectifs

Conformément aux termes de l'article 3 de ses statuts, le syndicat de communes de l'île Napoléon apporte son soutien à l'association de gestion des résidences pour personnes âgées de Sausheim, à travers le versement d'une subvention d'équilibre annuelle.

Pour 2015, M. le président propose d'attribuer à l'association précitée une aide de 78 000,00 €. Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 657403 du budget primitif.

Compte tenu de la conjoncture, M. Daniel BUX propose de ramener cette subvention à 75 000,00 €.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Autorise M. le président à signer la nouvelle convention d'objectifs 2015 avec l'association de gestion des résidences pour personnes âgées de Sausheim ;*
- *Décide d'attribuer à ladite association une subvention d'un montant de 75 000,00 € pour l'année 2015 ;*
- *Charge M. le président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes et notamment, d'ordonner et de mandater le montant de la subvention précitée.*

Point n° 10 : Amicale du personnel – versement de la subvention d'équilibre 2015

Par courrier du 23 février 2015, le président de l'amicale du personnel du syndicat de communes de l'île Napoléon a sollicité l'attribution d'une subvention d'équilibre pour l'année en cours.

L'inspection générale de l'administration souligne, dans un rapport rendu en 2008, l'importance de l'action sociale, aux côtés des rémunérations, de l'organisation du travail et de la formation, dans la recherche d'une amélioration de la vie des agents au sein des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, par la mise en œuvre d'équipements et de prestations de nature à favoriser l'harmonie entre vie professionnelle et vie personnelle ou familiale.

L'amicale du personnel du SCIN développe les activités de loisirs propres à ce type de structures, qui participent au rapprochement et à une meilleure connaissance des agents entre eux. Elle contribue également à mettre en œuvre des prestations d'action sociale rendues obligatoires pour les collectivités territoriales par les articles 70 et 71 de la loi du 19 février 2007. Elle octroie ainsi pour les agents des primes de mariage, de naissance, de départ en retraite, etc. Concernant plus particulièrement les enfants :

- Elle participe financièrement, par deux fois, aux inscriptions aux activités des centres de loisirs et/ou aux activités sportives, culturelles ;
- Elle organise la fête de Noël ;
- Elle remet à chacun un cadeau.

Deux nouveaux agents doivent rejoindre les effectifs du syndicat en 2015 ; le montant de la subvention sollicitée est donc de 16 000,00 € (15 000,00 € en 2014). Monsieur Laurent BENGOLD informe cependant l'assemblée qu'eu égard au contexte budgétaire difficile, les agents sont tout à fait disposés à participer à l'effort d'économies ; il propose dès lors de maintenir la subvention à son montant 2014.

Monsieur le président demande ensuite au comité syndical de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide d'attribuer à l'amicale du personnel du SCIN une subvention annuelle d'équilibre de 15 000,00 € pour l'année 2015 ;**
- **Charge M. le président de procéder au mandatement de ladite subvention.**

Point n° 11 : Contributions des communes au syndicat pour l'année 2015 – fixation du montant et de la périodicité de versement

Il appartient au comité syndical de fixer chaque année, le montant des contributions de ses communes membres, nécessaires à l'exercice des missions qui lui ont été confiées.

Compte-tenu des différentes compétences transférées au syndicat et du programme des travaux arrêté en étroite concertation avec les communes, les contributions que ces dernières verseront au SCIN pour l'année 2015 s'établissent comme suit :

Collectivité	Nature des contributions		
	Participation aux frais de fonctionnement	Subvention d'équipement	Contribution totale
Baldersheim	698 900,00 €	263 147,00 €	962 047,00 €
Battenheim	482 100,00 €	333 897,00 €	815 997,00 €
Dietwiller	463 800,00 €	213 799,00 €	677 599,00 €
Habsheim	920 400,00 €	222 327,00 €	1 142 727,00 €
Illzach	2 700,00 €	- €	2 700,00 €
Rixheim	1 955 900,00 €	49 700,00 €	2 005 600,00 €
Sausheim	1 723 500,00 €	1 229 951,00 €	2 953 451,00 €
Total	6 247 300,00 €	2 312 821,00 €	8 560 121,00 €

Les contributions seront appelées mensuellement.

L'appel du mois de mars comprendra également le rattrapage des mois de janvier et février 2015.

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le montant et les modalités de versement des contributions dues par les communes membres du syndicat, au titre de l'exercice 2015, tels que détaillés ci-dessus ;**
- **Charge M. le président de procéder au recouvrement de ces contributions, dans les conditions ainsi définies.**

Point n° 12 : Définition des règles de calcul des amortissements

Conformément aux dispositions de l'article premier du décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris en application de l'article L. 2321-2 du code général des collectivités territoriales, les communes et leurs groupements dont la population est supérieure à 3 500 habitants sont tenus d'amortir leurs biens.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées, pour chaque bien ou chaque catégorie de bien, par l'assemblée délibérante sur proposition du président, à l'exception, pour ce qui ressort des compétences syndicales, des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans.

Pour les autres immobilisations, M. le président propose au comité syndical les durées d'amortissement suivantes :

Imputation	Catégorie d'immobilisation	Durée (en année)
Immobilisations incorporelles		
2031	Frais d'études (pour mémoire)	5
20421	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - biens mobiliers, matériel et études	15
20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - bâtiments et installations	15
2051	Concessions et droits similaires	2
Immobilisations corporelles		
21571	Matériel et outillage de voirie - matériel roulant	10
21578	Matériel et outillage de voirie - autre matériel et outillage de voirie	5
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10
21712	Terrains de voirie (biens mis à disposition)	20
21728	Autres agencements et aménagements de terrains (biens mis à disposition)	20

21738	Autres constructions (biens mis à disposition)	30
21758	Autres installations, matériel et outillage techniques (biens mis à disposition)	20
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10
2182	Matériel de transport	5
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3
2184	Mobilier	10
2188	Autres immobilisations corporelles	10

Les biens d'une valeur inférieure à 500,00 € seront amortis sur une année.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les durées d'amortissement des biens du syndicat de communes de l'île Napoléon telles que décrites dans le tableau ci-dessus ;**
- **Décide d'amortir sur une année les biens d'une valeur unitaire inférieure à 500,00 €.**

Point n° 13 : Modification du régime indemnitaire – instauration de la prime de fonctions et de résultats

Le décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 a instauré une « prime de fonctions et de résultats » (PFR) en faveur des fonctionnaires de l'État appartenant à des corps de la filière administrative ou détachés sur un emploi fonctionnel de cette filière.

L'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, dans sa rédaction issue de l'article 40 de la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010, précise les conditions d'extension et de transposition de la prime susvisée, aux agents de la fonction publique territoriale.

Sauf dérogations fixées par arrêté ministériel, cette prime ne peut être cumulée avec aucune autre indemnité liée aux fonctions et à la manière de servir, qu'elle est appelée à remplacer. Elle comporte deux parts, cumulables entre elles :

- Une part liée aux fonctions exercées par l'agent : responsabilités, niveau d'expertise, sujétions spéciales liées aux fonctions ;
- Une part liée aux résultats de la procédure d'évaluation individuelle et à la manière de servir au regard des objectifs fixés.

L'organe délibérant a l'obligation de respecter cette architecture en deux parts. Il doit en outre fixer les critères devant être pris en compte pour la détermination du niveau des fonctions et pour l'appréciation des résultats.

Compte tenu de ce qui précède et **sous réserve de l'avis favorable du comité technique**, il est proposé au comité syndical d'instaurer la prime de fonctions et de résultats au bénéfice des agents stagiaires, titulaires et non titulaires susceptibles d'y prétendre, selon les modalités ci-après :

- **Montant individuel maximum** = montant dans la limite du plafond réglementaire

Grade	PFR – part « fonctions »			PFR – part « résultats »			Plafond annuel		
	Montant annuel de référence	Coef. Mini	Coef. Maxi	Coef. Ind. Maxi	Montant annuel de référence	Coef. Mini		Coef. Maxi	Coef. Ind. Maxi
Attaché	1 750,00 €	1	6	6	1 600,00 €	0	6	6	20 100,00 €
Attaché principal	2 500,00 €	1	6	6	1 800,00 €	0	6	6	25 800,00 €
Directeur	2 500,00 €	1	6	6	1 800,00 €	0	6	6	25 800,00 €

- **Critères d'attribution**

Pour la part liée aux fonctions, la modulation tiendra compte :

- Des responsabilités ;
- Du niveau d'expertise ;
- Des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées.

Pour la part liée aux résultats, la modulation tiendra compte, dans le cadre de l'évaluation annuelle :

- De l'efficacité dans l'emploi et de la réalisation des objectifs fixés ;
- Des compétences professionnelles et techniques ;
- Des qualités relationnelles
- De la capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

- **Versement**

La part liée aux fonctions et la part liée aux résultats seront versées mensuellement.

Toutefois, tout ou partie de la part liée aux résultats pourra être attribuée au titre d'une année sous la forme d'un versement exceptionnel, pouvant intervenir une à deux fois par an et non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

- **Revalorisation**

La prime de fonctions et de résultats fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

- **Date d'effet**

L'autorité territoriale fixera les attributions des agents par arrêtés individuels.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, et notamment son article 88 ;
- Vu** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- Vu** le décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats ;
- Vu** l'arrêté du 22 décembre 2008 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats ;
- Vu** l'arrêté du 9 octobre 2009 portant extension de la prime de fonctions et de résultats au corps des administrateurs civils et fixant les montants de référence de cette prime ;
- Vu** l'arrêté du 9 février 2011 fixant les corps et emplois bénéficiant de la prime de fonctions et de résultats (ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration) ;

Considérant l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée qui dispose :

« L'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local fixe les régimes indemnitaires dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'État et peut décider, après avis du comité technique, d'instituer une prime d'intéressement tenant compte de la performance collective des services selon les modalités et dans les limites définies par décret en Conseil d'État.

Lorsque les services de l'État servant de référence bénéficient d'une prime de fonctions et de résultats, le régime indemnitaire que peut fixer l'organe délibérant comprend une part liée à la fonction et une part liée aux résultats. L'organe délibérant détermine les plafonds applicables à chacune de ces parts, sans que la somme de ceux-ci n'excède le plafond global de la prime de fonctions et de résultats des fonctionnaires de l'État, et fixe les critères pris en compte pour la détermination du niveau des fonctions et pour l'appréciation des résultats. Ce régime est mis en place dans la collectivité territoriale ou l'établissement public local lors de la première modification de son régime indemnitaire qui suit l'entrée en vigueur de la prime de fonctions et de résultats dans les services de l'État. Le régime antérieur est maintenu jusqu'à cette modification. ».

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'instaurer la prime de fonctions et de résultat, selon les modalités ci-dessus détaillées.

Point n° 14 : Approbation du budget primitif 2015

Débatues lors du comité syndical du 17 décembre 2014, les orientations budgétaires ont précisé les dispositions du budget primitif du syndicat de communes de l'Île Napoléon pour l'année à venir.

Cette sixième année conforte la politique initiée en 2010, de s'inscrire durablement dans une démarche qualitative au service des communes membres du syndicat, dans les domaines de compétences qui lui ont été transférées et plus particulièrement :

- Au titre des grands travaux de voirie ;
- Dans le domaine des grandes opérations de construction ou de rénovation de bâtiments ;
- Pour les animations en faveur de la jeunesse ;
- Et désormais pour l'entretien courant des itinéraires cyclables ainsi que l'instruction des autorisations relatives au droit du sol.

Les prévisions budgétaires traduisent ainsi les attentes exprimées par les communes en matière d'investissements de sécurité (voiries) et d'équipements structurants (bâtiments) ; elles traduisent également la détermination des élus du secteur à poursuivre une politique tournée en direction de la jeunesse, par la mise en œuvre tout au long de l'année, d'actions diverses et variées, qui participent significativement à l'attractivité du territoire.

Arrondies à l'euro près, les grandes masses budgétaires (cf. tableau en annexe n° 2) se résument ainsi, en dépenses de fonctionnement :

011	Charges à caractère général	2 547 353,00 €
	<i>Dont notamment :</i>	
	- Actions jeunesse.....	1 720 283,00 €
	- Location et charges siège SCIN.....	158 500,00 €
	- Transport (natation scolaire).....	29 500,00 €
	- Entretien de la colline de jeux de Sausheim	36 400,00 €
	- Entretien de voirie, éclairage public, feux tricolores.....	291 232,00 €
	- Entretien des chemins ruraux.....	90 000,00 €
	- Entretien des pistes cyclables.....	26 929,00 €
	- Charges du groupe scolaire d'Ile Napoléon	110 150,00 €
012	Charges de personnel	1 008 590,00 €
65	Autres charges de gestion courante	784 046,00 €
	<i>Dont notamment :</i>	
	- Subvention La Passerelle.....	168 630,00 €
	- Subvention AGRPA Sausheim	75 000,00 €
	- Contributions aux organismes de regroupement	463 266,00 €
66	Charges financières (intérêts d'emprunts)	522 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	700,00 €
022	Dépenses imprévues (réserve)	364 739,00 €
023	Virement à la section d'investissement	10 008 334,00 €
042	Dotations aux amortissements	212 624,00 €

En recettes de fonctionnement :

002	Excédent de fonctionnement reporté	9 201 586,00 €
74	Dotations, subventions et participations	6 247 300,00 €
	<i>Dont :</i>	
	- Dotations des communes.....	6 247 300,00 €

La section de fonctionnement du budget primitif 2015 s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 15 448 886,00 €.

Elle est en augmentation par rapport à l'année 2014. Cette différence est due à l'accroissement du virement à la section d'investissement (autofinancement), qui passe de 8 391 734,00 € à 10 008 334,00 € ; elle est partiellement compensée par une diminution des dépenses, notamment des charges à caractère général (- 6,96 %) et des charges de personnel.

La section d'investissement s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 23 409 833,00 €. La ventilation des dépenses d'investissement s'établit comme suit :

16	Emprunts et dettes assimilées (capital)	1 175 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles.....	905 100,00 €
204	Subventions d'équipement versées.....	314 500,00 €
21	Immobilisations corporelles.....	326 000,00 €
23	Immobilisations en cours	19 358 600,00 €
	<i>Dont notamment :</i>	
	- Travaux de bâtiments.....	12 151 950,00 €
	- Travaux de voirie.....	6 741 650,00 €
	- Installations.....	240 000,00 €
45	Opérations pour compte de tiers.....	2 000,00 €
020	Dépenses imprévues (réserve).....	1 328 633,00 €

En recettes, cette section se répartit principalement entre :

001	Excédent d'investissement reporté.....	5 957 177,00 €
10	Dotations, fonds divers, réserves	1 200 000,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	4 531 ,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées.....	1 500 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	10 008 334,00 €
040	Dotations aux amortissements	212 624,00 €

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

- Vu** le décret n° 59-1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1^{er} janvier 1975 ;
- Vu** la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et aux établissements publics administratifs ;
- Vu** l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le décret n° 97-175 du 20 février 1997 pris en application des articles 50 et 51 de la loi du 6 février 1992 ;

Vu l'arrêté du 26 avril 1996 relatif à la comptabilité d'engagement codifié à l'article L.2342-2 du code général des collectivités territoriales ;

Entendu le rapport de M. le président ;

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget primitif 2015 du syndicat de communes de l'île Napoléon, qui s'élève à 38 858 718,72 € et s'équilibre, en recettes et en dépenses à :

- 15 448 885,84 € pour la section de fonctionnement ;
- 23 409 832,88 € pour la section d'investissement.

Point n° 15 : Cession d'un véhicule – autorisation de signer

Dans le cadre de la gestion de son parc de véhicules, le syndicat a procédé récemment, au remplacement de la Peugeot 207 AD-446-CM (mise en service en septembre 2009).

Cette dernière a été remplacée par une Citroën C4, utilisée par la direction.

La transaction s'étant faite sous condition de reprise de l'ancien véhicule, par le concessionnaire, au prix de 3 900,00 euros, M. le président sollicite du comité syndical l'autorisation de procéder à cette cession et de signer les documents y afférents.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Autorise M. le président à procéder, aux conditions ci-dessus détaillées, à la cession du véhicule de marque Peugeot, modèle 207, immatriculé AD-446-CM ;**
- **Autorise M. le président à établir et à signer tous documents afférents à cette cession ;**
- **Charge M. le président de procéder aux opérations de régularisation comptable relatives à la sortie de l'actif du SCIN du véhicule susvisé.**

Point n° 16 : Baldersheim – mise aux normes du club-house de football et isolation thermique du complexe sportif – avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer

- Monsieur Olivier BECHT quitte la réunion -

L'opération de mise aux normes du club-house de football et d'isolation thermique du complexe sportif fait partie du programme de travaux de la commune de Baldersheim.

Par délibération du 29 mai 2013, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le cabinet Alain Steinmetz Architecte de Mulhouse, le marché de maîtrise d'œuvre de ce projet. Le montant provisoire des honoraires (calculé au taux de 7,20 %, sur la base d'un coût prévisionnel des travaux de 630 000,00 € HT) était arrêté à 45 360,00 € HT.

En séance du 19 février 2014, le comité syndical approuvait l'augmentation de 4 300,00 € HT du marché précité, au titre de la réalisation d'une étude complémentaire

de « simulation thermique dynamique », portant ainsi le montant des honoraires à 49 660,00 € HT.

Par délibération du 28 janvier 2015, le comité syndical approuvait, au stade de l'avant-projet définitif (APD) la nouvelle estimation prévisionnelle des travaux liés à cette opération, chiffrée à 806 870,00 € HT.

Il y a lieu à présent de rendre définitif le forfait de rémunération des concepteurs, calculé sur la base de l'APD susmentionné.

La commission MAPA du 10 mars 2015 a émis un avis favorable quant à l'augmentation de 12 734,64 € HT du marché de maîtrise d'œuvre, portant ainsi le nouveau montant des honoraires à 62 394,64 € HT (806 870,00 € HT x 7,20 % + 4 300,00 € HT).

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le nouveau montant des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes du club-house de football et d'isolation thermique du complexe sportif à Baldersheim, soit 62 394,64 € HT ;
- Autorise M. le président à signer l'avenant y afférent, avec le cabinet Alain Steinmetz Architecte de Mulhouse.

Point n° 17 : Baldersheim – rénovation de la salle des fêtes – validation de principe – autorisation d'engager la consultation pour l'étude de faisabilité/préprogramme et programmation technique détaillée

La commune de Baldersheim souhaite rénover la salle des fêtes située rue de Lorraine.

Compte tenu des différentes contraintes qui pèsent sur le projet, cette opération nécessite la réalisation d'études préalables. Il y a donc lieu d'engager une consultation pour désigner le prestataire qui :

- Réalisera, en étroite concertation avec la commune, les études de faisabilité ;
- Rédigera le préprogramme ;
- Etablira le programme technique détaillé de maîtrise d'œuvre.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces études sont inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le principe du projet de rénovation de la salle des fêtes à Baldersheim ;
- Autorise M. le président à engager, après avoir accompli les formalités de mise en concurrence nécessaires, les études de faisabilité/préprogramme et programmation technique détaillée indispensables à sa réalisation.

Point n° 18 : Battenheim – construction d’une chaufferie commune au bois – résultat de la consultation d’entreprises – attribution des marchés de travaux

- Madame Rachel BAECHEL quitte la réunion et donne procuration à Monsieur Richard PISZEWSKI pour les votes à venir -

Par délibération du 19 novembre 2014, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d’entreprises pour les travaux de construction d’une chaufferie commune au bois à Battenheim.

Un avis d’appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 13 janvier 2015, fixant la date limite de remise des plis au 16 février 2015 à 11 heures.

Le dépouillement et l’analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 24 février et 10 mars 2015, aboutissent à la proposition suivante :

N°	Lot	Entreprise	Montant HT
1	Terrassement – VRD – gros œuvre	CLB à Wintzenheim	111 773,75 €
2	Etanchéité	ALN à Mulhouse	17 303,72 €
3	Serrurerie	Corvec Industrie à Morvillars (90)	9 820,00 €
4	Chaufferie – équipements sous-stations	Labeaune à Sundhoffen	185 754,96 €
5	Réseaux de chaleur à distance	Vonthron à Sainte-Croix-en-Plaine	60 088,05 €
Montant total des marchés attribués			384 740,48 €

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;

- Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;
- Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.

Point n° 19 : Dietwiller – réhabilitation de l'école élémentaire – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions

L'opération de rénovation thermique de l'école élémentaire à Dietwiller a été retenue au titre du programme pluriannuel des travaux.

Au stade APD, les prestations attendues après concertation avec la commune, ont été chiffrées à 522 844,00 € HT (valeur février 2015), selon le détail ci-après :

▪ Gros-œuvre	22 500,00 € HT
▪ Charpente bois / couverture / zinguerie.....	44 900,00 € HT
▪ Menuiserie bois/alu extérieure.....	108 966,00 € HT
▪ Plâtrerie / isolation / plafonds.....	38 000,00 € HT
▪ Electricité	55 800,00 € HT
▪ Chauffage / ventilation.....	102 500,00 € HT
▪ Carrelage	2 500,00 € HT
▪ Menuiserie bois intérieure	20 478,00 € HT
▪ Peinture	17 800,00 € HT
▪ Isolation des façades.....	109 400,00 € HT
▪ Total.....	522 844,00 € HT

La consultation des entreprises sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée. Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2015

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve l'estimation prévisionnelle – phase APD – des travaux de rénovation thermique de l'école élémentaire de Dietwiller, chiffrée à 522 844,00 € HT ;
- Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée ;
- Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches utiles auprès de l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), ainsi que de la région Alsace ;
- Autorise M. le président à signer tous documents relatifs à la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

Point n° 20 : Habsheim – extension de l’hôtel de ville – attribution de l’étude de faisabilité/préprogramme et programmation technique détaillée

Par délibération du 22 octobre 2014, le comité syndical approuvait le principe du projet d’extension du bâtiment actuel de la mairie à Habsheim, et autorisait M. le président à engager une consultation relative aux études de faisabilité, préprogramme et programmation technique détaillée nécessaires.

Un avis d’appel public à la concurrence a donc été envoyé à la publication le 27 janvier 2015, fixant la date limite de remise des plis au 23 février 2015 à 11 heures.

Lors de la séance du 10 mars 2015, la commission MAPA a procédé à l’analyse des offres et propose d’attribuer le marché au cabinet Grand-Est AMO de Mulhouse, pour un montant de 9 860,00 € HT.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces études sont inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l’unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;***
- ***Décide d’attribuer le marché relatif aux études de faisabilité, préprogramme et programmation technique détaillée pour l’extension de l’hôtel de ville à Habsheim, au cabinet Grand-Est AMO de Mulhouse, pour un montant de 9 860,00 € HT ;***
- ***Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché à intervenir.***

Point n° 21 : Sausheim – extension de l’EHPAD du Quatelbach pour l’aménagement d’un pôle d’activités et de soins adaptés (PASA) – résultat de la consultation d’entreprises – attribution des marchés de travaux

Par délibération du 10 septembre 2014, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d’entreprises pour les travaux de création d’un pôle d’activités et de soins adaptés (PASA) à Sausheim.

Un avis d’appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 16 décembre 2014, fixant la date limite de remise des plis au 27 janvier 2015 à 11 heures.

Le dépouillement et l’analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 3 et 24 février 2015, aboutissent à la proposition suivante :

N°	Lot	Entreprise	Montant HT
1	Terrassement - gros œuvre	Este à Lutterbach	113 285,91 €
2	Étanchéité - zinguerie	Sopréma à Mulhouse	26 126,51 €
3	Menuiserie aluminium	<i>Sursis à statuer</i>	
4	Plâtrerie isolation	Leader Plâtrerie à Richwiller	10 003,44 €
5	Echafaudage	Frégonèse à Mundolsheim	2 280,17 €
6	Isolation thermique extérieure	Rauschmaier à Colmar	22 481,52 €
7	Electricité – courants faibles	CET à Burnhaupt-le-haut	32 376,25 €
8	Installations sanitaires	Vonthron à Sainte-Croix-en-Plaine	12 569,33 €
9	Chauffage ventilation	Rhin Climatisation à Sausheim	32 229,67 €
10	Menuiserie bois	Kleinhenny Pierre à Illzach	31 037,46 €
11	Faux-plafonds	Leader Plâtrerie à Richwiller	11 438,99 €
12	Peinture intérieure et extérieure	Peinturest Ehret à Brunstatt	7 814,55 €
13	Revêtements de sols souples	Alsasol à Bollwiller	10 005,91 €
14	Mobilier de cuisine	Menuiserie Brey à Réguisheim	7 111,00 €
15	VRD - aménagements extérieurs	Thierry Muller à Geispolsheim (67)	26 653,43 €
16	Clôtures	Olry Arkédia à Turckheim	3 148,63 €
Montant total des marchés attribués			348 562,77 €

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;***
- ***Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;***
- ***Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.***

Point n° 22 : Habsheim – réaménagement de la rue des Gardes Vignes – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux

Dans sa séance du 17 décembre 2014, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour le réaménagement de la rue des Gardes Vignes à Habsheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 10 mars dernier, se sont traduits par les propositions suivantes :

Lot 1 – voirie

Entreprise Colas Est de Pfastatt pour un montant de 73 727,05 € HT.

Lot 2 – éclairage public

Entreprise ETPE de Steinbrunn-le-Haut pour un montant de 7 965,00 € HT.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;***
- ***Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;***
- ***Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.***

Point n° 23 : Habsheim – réaménagement de l'impasse du Ruisseau – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux

Dans sa séance du 28 janvier 2015, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour le réaménagement de l'impasse du Ruisseau à Habsheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 10 mars dernier, se sont traduits par les propositions suivantes :

Lot 1 – voirie et réseaux divers

Entreprise Eurovia de Kingersheim pour un montant de 76 000,15 € HT.

Lot 2 – éclairage public

Entreprise ETPE de Steinbrunn le Haut pour un montant de 10 488,00 € HT.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;***
- ***Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;***
- ***Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.***

Point n° 24 : Habsheim – réaménagement de l'impasse du Ruisseau – participation à la mise en souterrain du réseau Orange

Pour des considérations d'ordre esthétique, le syndicat a décidé d'enfouir les lignes téléphoniques dans le cadre du réaménagement de l'impasse du Ruisseau à Habsheim.

Les services d'Orange ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau. Les prestations attendues de cette société sont estimées à 1 511,00 € HT pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation est prévue dans le cadre du marché de travaux et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Approuve la participation du SCIN à l'enfouissement du réseau Orange dans le cadre des travaux de réaménagement de l'impasse du Ruisseau à Habsheim, aux conditions ci-dessus définies ;***
- ***Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.***

Point n° 25 : Rixheim – réaménagement des rues de Habsheim (RD 201) et de l'Aérodrome – participation à la mise en souterrain des réseaux Orange et Numéricâble

Pour des considérations d'ordre esthétique, le syndicat a décidé d'enfouir les lignes téléphoniques et vidéo dans le cadre du réaménagement des rues de Habsheim (RD 201) et de l'Aérodrome à Rixheim.

Les services d'Orange et de Numéricâble ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau respectif.

Les prestations attendues pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes :

- D'Orange sont estimées à 5 340,00 € HT ;
- De Numéricâble sont estimées à 7 704,67 € HT.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation est prévue dans le cadre du marché de travaux, en cours de consultation, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Approuve la participation du SCIN à l'enfouissement des réseaux Orange et Numéricâble dans le cadre des travaux de réaménagement des rues de Habsheim et de l'Aérodrome à Rixheim, aux conditions ci-dessus définies ;***
- ***Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.***

Point n° 26 : Instruction des autorisations relatives au droit du sol – convention de partenariat pour l'échange de données géographiques et descriptives avec le conseil général du Haut-Rhin – autorisation de signer

Le SCIN va assurer, à compter du 1^{er} juillet prochain, pour le compte de 5 de ses communes membres (Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim et Sausheim) l'instruction des autorisations relatives au droit du sol.

A cet effet, il y aurait lieu d'obtenir, pour les intégrer dans le logiciel ad hoc (Cart@DS ou Oxalis, le choix définitif n'est pas encore arrêté) :

- Les fichiers cadastraux à la norme EDIGEO ;
- Les données descriptives personnelles MAJIC.

Le conseil général du Haut-Rhin ayant conventionné avec la direction générale des finances publiques, pour la numérisation du cadastre de l'ensemble des communes du département et l'intégration des données MAJIC dans son extranet Infogeo68.fr, il est possible d'obtenir les données précitées auprès de cette collectivité, moyennant la signature d'une convention de partenariat.

Les données seront mises à disposition à titre gratuit.

La déclaration auprès de la CNIL a d'ores et déjà été effectuée.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le président à signer la convention de partenariat pour l'échange de données géographiques et descriptives avec le conseil général du Haut-Rhin.

Point n° 27 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi **15 avril 2015 à 18 heures 30**, à **Sausheim**. Elle sera précédée d'une réunion de bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15

Baldersheim, le 18 mars 2015.

Compte administratif 2014

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	2 440 069,35 €	013 Atténuation de charges	- €
012 Charges de personnel	973 898,02 €	70 Produits de services	37 753,94 €
014 Atténuation de produits	- €	73 Impôts et taxes	- €
65 Autres charges de gestion courante	894 956,42 €	74 Dotations et participations	6 467 544,55 €
		75 Autres produits de gestion courante	12 345,00 €
<i>Sous-total dépenses de gestion courante</i>	<i>4 308 923,79 €</i>	<i>Sous-total recettes de gestion courante</i>	<i>6 517 643,49 €</i>
66 Charges financières	430 199,98 €	76 Produits financiers	0,02 €
67 Charges exceptionnelles	1 613,00 €	77 Produits exceptionnels	30 465,17 €
68 Dotations aux provisions	- €	78 Reprises sur provisions	- €
022 Dépenses imprévues	- €		
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>4 740 736,77 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>6 548 108,68 €</i>
023 Virement à la section d'investissement	- €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	214 741,89 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €	043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>214 741,89 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>- €</i>
Total général	4 955 478,66 €	Total général	6 548 108,68 €

Excédent de l'exercice (F)

1 592 630,02 €

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
20 Immobilisations incorporelles	209 851,28 €	13 Subventions d'investissement reçues	7 783 208,51 €
204 Subventions d'équipements versées	39 707,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	4 662 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	47 348,46 €	20 Immobilisations incorporelles	- €
23 Immobilisations en cours	10 402 784,71 €	21 Immobilisations corporelles	- €
		23 Immobilisations en cours	42 085,86 €
<i>Sous-total dépenses d'équipement</i>	<i>10 699 691,45 €</i>	<i>Sous-total recettes d'équipement</i>	<i>12 487 294,37 €</i>
10 Dotations fonds divers - réserves	- €	10 Dotations fonds divers - réserves	2 854 612,03 €
16 Emprunts et dettes assimilées	840 267,38 €	024 Produits de cessions d'immobilisations	- €
45 Opérations pour compte de tiers	31 799,99 €	45 Opérations pour compte de tiers	590 883,62 €
020 Dépenses imprévues	- €	27 Autres immobilisations financières	14 154,22 €
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>11 571 758,82 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>15 946 944,24 €</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		021 Virement de la section de fonctionnement	- €
041 Opérations patrimoniales	127 556,55 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	214 741,89 €
		041 Opérations patrimoniales	127 556,55 €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>127 556,55 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>342 298,44 €</i>
Total général	11 699 315,37 €	Total général	16 289 242,68 €

Excédent de l'exercice (I)

4 589 927,31 €

Budget primitif 2015

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	2 547 353,00 €	013 Atténuation de charges	- €
012 Charges de personnel	1 008 590,00 €	70 Produits de services	- €
014 Atténuation de produits	- €	73 Impôts et taxes	- €
65 Autres charges de gestion courante	784 045,59 €	74 Dotations et participations	6 247 300,00 €
		75 Autres produits de gestion courante	- €
<i>Sous-total dépenses de gestion courante</i>	<i>4 339 988,59 €</i>	<i>Sous-total recettes de gestion courante</i>	<i>6 247 300,00 €</i>
66 Charges financières	522 500,00 €	76 Produits financiers	- €
67 Charges exceptionnelles	700,00 €	77 Produits exceptionnels	- €
68 Dotations aux provisions	- €	78 Reprises sur provisions	- €
022 Dépenses imprévues	364 739,14 €		
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>5 227 927,73 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>6 247 300,00 €</i>
023 Virement à la section d'investissement	10 008 334,33 €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements)	212 623,78 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €	043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>10 220 958,11 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>- €</i>
		002 Excédent de fonctionnement reporté	9 201 585,84 €
Total général	15 448 885,84 €	Total général	15 448 885,84 €

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
20 Immobilisations incorporelles	905 100,00 €	13 Subventions d'investissement reçues	4 531 697,87 €
204 Subventions d'équipements versées	314 500,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	326 000,00 €	20 Immobilisations incorporelles	- €
23 Immobilisations en cours	19 358 600,00 €	21 Immobilisations corporelles	- €
		23 Immobilisations en cours	- €
<i>Sous-total dépenses d'équipement</i>	<i>20 904 200,00 €</i>	<i>Sous-total recettes d'équipement</i>	<i>6 031 697,87 €</i>
10 Dotations fonds divers - réserves	- €	10 Dotations fonds divers - réserves	1 200 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	1 175 000,00 €	024 Produits de cessions d'immobilisations	- €
45 Opérations pour compte de tiers	2 000,00 €	45 Opérations pour compte de tiers	- €
020 Dépenses imprévues	1 328 632,88 €	27 Recouvrement de prêts	- €
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>23 409 832,88 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>7 231 697,87 €</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	021 Virement de la section de fonctionnement	10 008 334,33 €
041 Opérations patrimoniales	- €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	212 623,78 €
		041 Opérations patrimoniales	- €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>- €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>10 220 958,11 €</i>
001 Déficit d'investissement reporté	- €	001 Excédent d'investissement reporté	5 957 176,90 €
Total général	23 409 832,88 €	Total général	23 409 832,88 €